

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00057 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Administration générale

Objet : Administration CARENE - Désignation d’un représentant au sein de l’association Pays de la Loire Europe - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022****Commission** : Administration générale**Objet** : Administration CARENE - Désignation d'un représentant au sein de l'association Pays de la Loire Europe - Approbation**David SAMZUN, Président,**

Expose,

La CARENE est adhérente à l'association Pays de la Loire Europe depuis 2018. Cette association, dite « Bureau de Bruxelles », travaille au quotidien sur un grand nombre de priorités régionales (industries, transport, énergie, agriculture et agroalimentaire, numérique, santé, recherche et innovation, croissance bleue, etc.) et constitue l'un des liens entre l'Union européenne et les acteurs des Pays de la Loire publics et privés.

« Le Bureau de Bruxelles » a pour missions principales :

- De faciliter l'accès à l'information européenne aux membres de l'Association Pays de la Loire Europe, aux collectivités locales et aux acteurs socio-économiques de la région Pays de la Loire ;
- D'accompagner la région des Pays de la Loire et les acteurs régionaux dans l'accès aux financements européens ;
- De défendre les intérêts de notre région et de ses acteurs auprès des institutions de l'Union européenne.

Depuis 2018 la CARENE reconnaît tout l'intérêt de ce partenariat. En effet, il offre l'opportunité d'un soutien et d'un relai par le « Bureau de Bruxelles » auprès des instances européennes sur nos projets ambitieux pour le développement de notre territoire. Il s'agit ainsi collectivement d'accroître nos synergies et de renforcer notre visibilité à l'échelle européenne.

Aujourd'hui, il convient de procéder à la désignation de celui d'entre nous qui sera chargé de représenter la CARENE au sein des instances de l'association Pays de la Loire Europe.

Aussi, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé que la représentation de la CARENE au sein de cette association soit assurée par le Premier Vice-président en charge des partenariats et coopérations métropolitaines.

En conséquence, je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir :

- Approuver l'application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Désigner M. PROVOST pour représenter la CARENE au sein des instances de gouvernance de l'association Pays de la Loire Europe ;
- Autoriser M. PROVOST à assurer la représentation de la CARENE dans le cadre des événements organisés par l'association Pays de la Loire Europe et à l'échelle européenne,
- Autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A LA MAJORITE (6 abstentions)